



**Infos communales
Saint-Médard-en-Forez**

**Compte-rendu du
Conseil Municipal du
Vendredi 5 novembre 2021**

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR – Laure SIRGUEY
Valérie AUBRY - Cédric BECKER - Céline BLONDEAU – Marc BOUTEILLE
Claudine FARGIER - Michel FAURE - Valentino GOFFART
Yves LAURANSON - Françoise MERLLIE

Absents et excusés :

Cédric NICLOU : Pouvoir donné à Laure SIRGUEY
Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Valérie DA FONTE

A l'ordre du jour :

- Application des 1607 heures : fin des dérogations
- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2020
- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2020
- Remboursement concession cimetière
- Approbation du rapport d'activité 2020 de CCFE
- Tarifs communaux 2022
- Subvention exceptionnelle à la nouvelle association « Les Boutonnères »
- Subvention au Comité d'Animation pour les sorties scolaires
- Station plantée filtres de roseaux entreprise retenue
- Questions diverses





Samedi 27 novembre 2021 à partir de midi à la salle d'animation

- Repas des anciens du village organisé par le Comité des Fêtes en partenariat avec la municipalité.



Vendredi 3 décembre à 20 heures à la salle d'animation

- **Assemblée Générale de la Fédération des Associations**
Besoin de bénévoles, appel aux bonnes volontés...
Faites vous connaitre lors de l'AG, merci à vous !



Samedi 4 décembre à partir de 14h30 à la salle d'animation

- Après-midi jeux de société organisé par le Comité d'Animation

Jeudi 9 décembre à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous à 13h30 sur le parvis de la mairie

Vendredi 10 décembre 2021 à 19 heures

- Conseil municipal

Jeudi 13 janvier 2022 à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous à 13h30 sur le parvis de la mairie



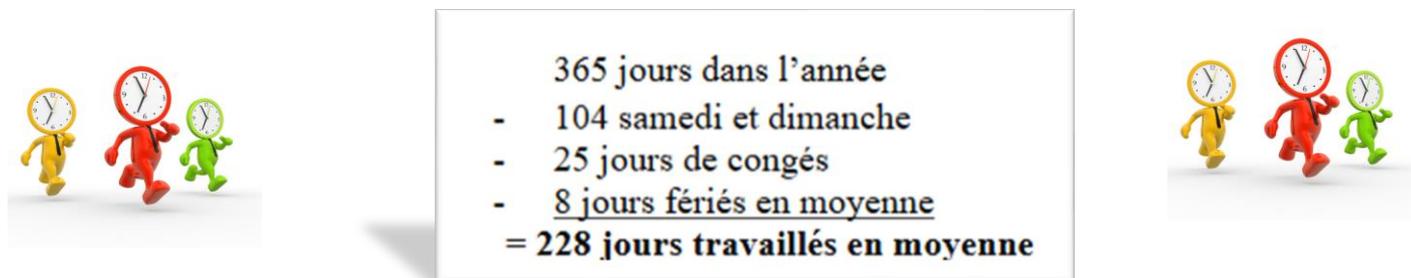
Changement de date - Attention
Cérémonie des vœux du Maire
le vendredi 28 janvier 2022
à la Halle des sports



Application des 1607 heures : fin des dérogations

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, précise au conseil municipal la volonté de l'Etat d'uniformiser le temps de travail pour les collectivités territoriales avec la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures et un retour obligatoire aux 1 607 heures au 1^{er} janvier 2022.

Voici le détail



$$1600 / 228 = 7,01 \text{ arrondi à } 7 \text{ heures par jour}$$

$7 \times 228 = 1596$ arrondi à 1600 heures auxquelles il convient de rajouter 7 heures au titre de la journée de solidarité, soit 1607 heures au total.

S'ajoutent également toutes les réglementations concernant les heures supplémentaires, la durée quotidienne du travail ne pouvant excéder 10 heures, repos quotidien minimum de 11 heures... La fixation des horaires de travail des agents relève de la compétence du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'application des 1 607 heures

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2020

Laure SIRGUEY, troisième adjointe au Maire, a fait une synthèse à l'équipe municipale sur ce rapport. Le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse Vallée du Gier regroupe en 2020, 75 communes, 46 dans le Rhône et 29 dans la Loire. Cela représente 79 345 habitants et 33 739 abonnés.

En 2020, on compte 6 118 827 m³ d'eau potable. 5 712 917 m³ d'eau distribuée et 3 239 622 m³ au niveau de la facturation, le delta s'explique par des pertes au niveau du réseau sans oublier le volume incendie. La longueur du réseau est de 2 163 km. A noter que le rendement du réseau de distribution est de 67,50 % et le renouvellement des réseaux en 2020 représente 28 km.



Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.



Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour 2020

Laure SIRGUEY, troisième adjointe au Maire, rappelle que c'est une compétence communale. On compte 324 abonnés et 9,7 km linéaire de canalisations de collecte des eaux usées. La quantité de boues issues de la station de Feytibout s'élève à 12 tonnes.

Par rapport au prix de l'assainissement collectif, la part fixe était de 50 euros en 2019 et est passée à 60 euros en 2020. Ce delta a permis d'augmenter les recettes de la commune au niveau de l'assainissement de 26 %. Cette hausse avait été expliquée dans la feuille d'infos du 18 octobre 2019, c'est-à-dire à l'harmonisation de la fiscalité par rapport aux autres communes de la CCFE et une hausse en prévision d'importants travaux à venir.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, ce rapport d'assainissement.

Remboursement concession cimetière

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe les membres du conseil municipal d'une demande reçue en mairie d'administrés qui ont quitté le village, demande datée du 4 septembre 2021, concernant l'abandon et la rétrocession à la commune d'une concession, qui leur avait été accordée le 25 juin 2020 pour une durée de 15 ans, d'une superficie de 2,50 m², moyennant la somme de 125 euros. Par rapport à la partie versée au CCAS qui ne peut être remboursée et par rapport au temps écoulé, il a été proposé de rembourser 76,08 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce remboursement de 76,08 euros aux personnes concernées.

Approbation du rapport d'activité 2020 de CCFE

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente à l'assemblée le rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : www.forez-est.fr. Ce rapport compte 76 pages reprenant les temps forts, les compétences, les équipements de l'intercommunalité, les élus, l'organigramme général des services, l'environnement, le plan climat, la santé, la culture...

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activité 2020 de la communauté de communes de Forez-Est.



Tarifs communaux 2022

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, explique que comme chaque année, le conseil municipal se doit de revoir les tarifs communaux :

Salle animation : Les personnes extérieures à la commune ont un supplément « charges » à payer pour les périodes où le chauffage est nécessaire. Au vu de l'augmentation du prix des fluides, il est proposé de mettre en place un supplément « charges », pour les habitants de la commune, également.

Voici les tarifs 2022 pour les habitants de la commune

Soirée - repas de famille	Location	Cautiion	Charges*
Salle rez-de-chaussée avec cuisine	100 €	500 €	15 €
Salle des Fêtes avec cuisine	200 €	1 200 €	25 €
Les 2 salles avec cuisine	300 €	1 200 €	40 €

*Chauffage

Loyers des différents locaux communaux : Il est proposé d'actualiser ces loyers en se basant sur l'indice IRL, Indice de Référence des Loyers et sur l'indice ILAT, Indice des Loyers des Activités Tertiaires pour l'année 2022. Pour rappel, la commune calcule la régularisation des charges de chauffage et attribue à chaque locataire la part de la redevance ordures ménagères due.

Redevance assainissement : Pour rappel, la facturation a été confiée à la société SUEZ et que la partie abonnement s'effectue de la façon suivante : facturation en mars et en septembre et les nouveaux tarifs de l'abonnement seront appliqués à compter du 1^{er} mars 2022. A noter que le traitement obligatoire des boues lié au Covid a généré un coût très important pour la commune, et de ce fait une augmentation avait été appliquée en 2021 tant sur l'abonnement que sur la part variable. Cette année, il est proposé de maintenir les tarifs mais revoir les m³ facturés pour les personnes utilisatrices des puits, le forfait de 25 m³ passera à 30 m³ par personne pour les foyers ayant un puits.

Concessions cimetière : Voici les nouveaux tarifs pour 2022

Tarif funéraire	Euros
Concessions durée 15 ans	56 euros le m ²
Concessions durée 30 ans	78 euros le m ²
Cavurne durée 15 ans	350 euros
Cavurne durée 30 ans	445 euros
Emplacement columbarium durée 15 ans	455 euros
Emplacement columbarium durée 30 ans	655 euros

Droit de branchement assainissement : Il est proposé d'augmenter le droit de branchement et de le fixer à 3 600 euros pour 2022. Pour rappel, il avait été maintenu à 3 500 euros en 2021 comme en 2020.

Tarifs périscolaires : Il est proposé de maintenir le tarif de 2021 à savoir :

✓ Cantine	3.95€ le ticket
✓ Garderie du matin	1.00€ le ticket
✓ Garderie du soir	1.70€ le ticket



Location terrain pour les bois communaux – Société de chasse : Il a été proposé de maintenir le tarif de 80 euros et de revoir le montant à la hausse pour 2023.

Tarif horaire pour déneigement : Pour rappel, le tarif était de 60 euros de l'heure pour l'hiver 2019/2020 et pour 2020/2021. Avec l'augmentation des coûts du carburant, la proposition est d'augmenter ce tarif pour l'hiver 2021/2022, soit de 65 euros de l'heure.



Tarif droit de place petit marché : Proposition de maintenir le tarif de 3 euros par commerçant et par samedi, pour ne pas pénaliser les personnes concernées. Il est précisé que sont facturés uniquement les jours où les commerçants sont présents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'appliquer l'ensemble de ces nouveaux tarifs pour l'année 2022.

Subvention exceptionnelle pour l'association « Les Boutonnères »

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle à l'assemblée que les subventions annuelles ont été accordées aux associations de la commune lors du précédent conseil municipal et que par délibération en date du 2 juillet 2021, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros avait été accordée à l'association « Café Associatif » afin de prendre en charge 4 loyers d'une valeur mensuelle de 250 euros pour la période allant de septembre à décembre 2021.

L'association qui s'est créée, a changé de nom et est devenue « Les boutonnières – Bobine Bar ». A ce jour, la municipalité ne peut pas verser la subvention à l'association « Café Associatif » car elle n'existe pas. D'où cette nouvelle délibération pour pouvoir effectuer le versement de la subvention exceptionnelle à l'association « Les Boutonnères ».

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association les boutonnières pour un montant de 1 000 €.

La municipalité en profite pour remercier les quatre personnes à l'origine de ce beau projet à savoir, de gauche à droite sur la photo, **Pascale RIVAL, Laurence ANDRE, Delphine NICLOU et Thérèse TILLOL.**



Subvention au Comité d'Animation pour les sorties scolaires

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES fait part au conseil municipal d'un courrier de demande de financement de l'école publique en date du 8 octobre 2021.

L'équipe enseignante sollicite le versement d'une subvention de la mairie au Comité d'Animation pour que chaque enfant de l'école participe à une sortie culturelle (théâtre, opéra, comédie...). Pour rappel, aucune subvention n'a été versée sur l'année 2020/2021 au Comité d'Animation, pour sortie scolaire.



Il est proposé alors de répondre favorablement à la demande de l'équipe enseignante en versant au Comité d'Animation une subvention exceptionnelle de 700 euros, pour permettre aux 91 élèves de l'école de participer à des sorties culturelles.

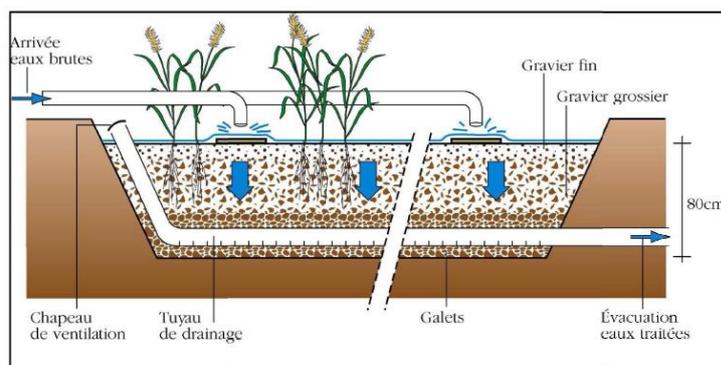
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 700 euros au Comité d'Animation de l'école publique, chargé du financement des sorties scolaires, pour cette année scolaire 2021/2022.

La municipalité en profite pour remercier Emilie VIALARON, présidente du Comité d'Animation depuis 2018 qui a passé le flambeau à Anne-Gaëlle PILLOT cette année. Bienvenue à Anne-Gaëlle et à sa nouvelle équipe.

Station plantée filtres de roseaux entreprise retenue

Laure Sirguy, Adjointe au Maire, rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée pour la création d'une station d'épuration filtres plantés de roseaux 200 EH, sur la commune de Saint-Médard-en-Forez au lieu-dit « Le Tinchon ».

L'élue fait part du mode opératoire d'un marché public avec le lancement de l'appel d'offre, la remise des offres, l'ouverture des plis, le calcul des notes techniques (provenance des fournitures, délai d'approvisionnement, les procédés d'exécution, l'impact sur l'environnement, les moyens humains et matériels utilisés, sécurité et hygiène sur le chantier...) et financières, la phase de négociation et la remise des nouvelles offres.



La commission d'analyse des offres s'est réunie le vendredi 5 novembre 2021 afin d'étudier l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement de l'offre énoncée dans l'avis de publicité (à savoir 50% pour le prix et 50% pour la valeur technique), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise TPCF de Montrond-les-Bains.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise TPCF, pour la réalisation de la station d'épuration filtres plantés de roseaux 200 EH, pour un montant prévisionnel de 268 260 euros HT.

Cette nouvelle station filtres plantés de roseaux va débuter sur cette fin d'année, permettant alors de décharger la station de Feytibout et donc au final, de réouvrir de la constructibilité.

QUESTIONS DIVERSES

Conseil Municipal des Enfants

L'élection du Conseil Municipal des Enfants a lieu ce lundi 8 novembre à 16h15 en mairie. Pour rappel, on compte 19 candidats. L'installation du CME aura lieu le mardi 23 novembre à 18 heures en mairie.

La municipalité tient à remercier les enfants, leurs parents, l'équipe enseignante. Une élection dans les règles de l'art avec affichage des candidatures, bulletin de vote, isolement, urne, émargement, carte d'électeur... Merci à la Commission Communication, à Monsieur le Maire et aux agents communaux.



Repas des aînés

Le Comité des Fêtes et le CCAS sont heureux de vous annoncer que le repas des aînés aura bien lieu le **samedi 27 novembre à la salle d'animation**, avec 46 convives et une dizaine de bénévoles.

Repas de Noël des enfants :

Le repas de Noël des enfants de l'école aura lieu le jeudi 16 décembre à la salle d'animation.

Vœux du Maire :

Pour rappel, la date retenue pour la cérémonie des vœux du Maire était prévue le vendredi 7 janvier 2022. Etant donné que bon nombre de communes ont choisi la même date, la municipalité de Saint-Médard a décidé de reporter leur cérémonie des vœux au **vendredi 28 janvier à partir de 19 heures à la Halle des Sports**.

Période hivernale – Nouvelles réglementations

193 communes de la Loire devront porter des équipements spéciaux cet hiver, et Saint-Médard-en-Forez en fait partie.

Quel est l'objectif de cette nouvelle loi, appelée « Loi Montagne » ?

« C'est de renforcer la sécurité des usagers en réduisant les risques spécifiques liés à la conduite sur routes enneigées ou verglacées. C'est également pour éviter les situations de blocage, quand des véhicules non équipés se retrouvent en travers des voies, dans l'incapacité de se dégager, immobilisant tout un axe de circulation ».

Quelle est sa durée ?

« Du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante ».

En clair, que dois-je faire ?

« Deux solutions :

- **Être équipé de pneus hiver ou 4 saisons** (homologués 3PMSF) sur les 4 roues
- Détenir au moins une paire de **chaînes ou chaussettes** afin d'équiper au moins les deux roues motrices »



Qu'est-ce que l'homologation 3PMSF ?

« Elle est délivrée par un laboratoire indépendant et certifié. Elle atteste que le pneu garantit un niveau minimum de sécurité et de mobilité sur neige. Elle est indiquée sur le flanc du pneu sous la forme d'un logo représentant une montagne à 3 pics avec un flocon de neige. On retrouve ce logo sur les pneus hiver (aussi appelés pneus neige) et la plupart des pneus 4 saisons ».



Pourquoi équiper les 4 roues de pneus neige ?

« Le montage de 4 pneus hiver est indispensable pour garder une plus grande maîtrise de votre véhicule et garantir votre sécurité. Avec uniquement 2 pneus hiver montés sur l'essieu moteur, vous n'assurez que votre motricité au démarrage ».

Les pneus 4 saisons sont-ils adaptés à la loi Montagne ?

« Ils peuvent être adaptés à la nouvelle loi montagne à condition qu'ils soient homologués 3PMSF ».

Quels véhicules sont concernés ?

« Les véhicules particuliers (véhicules légers et utilitaires légers), les poids-lourds, et les autocars/autobus pénétrant dans le territoire sont concernés par cette réglementation ».

	Port de 2 pneumatiques « hiver » par essieu (4 au total pour une voiture par exemple) ou Détection de dispositifs antidérapants amovibles permettant d'équiper au moins deux roues motrices (2 chaînes ou 2 chaussettes)
	Port de pneumatiques « hiver » sur au moins 2 roues directrices du système de direction principal et au moins 2 roues motrices ou Détection de dispositifs antidérapants amovibles (chaînes ou chaussettes) permettant d'équiper au moins 2 roues motrices
	sans remorque ni semi-remorque : détection de dispositifs antidérapants amovibles permettant d'équiper au moins 2 roues motrices ou port, sur au moins 2 roues directrices du système de direction principal et au moins 2 roues motrices, de pneumatiques « hiver » avec remorque ou semi-remorque : détection de dispositifs antidérapants amovibles permettant d'équiper au moins 2 roues motrices.



Comment va être identifiée la zone ?

« Pour indiquer les zones concernées par la loi Montagne, deux nouveaux panneaux font leur apparition dans le code de la route. Vous les trouverez dès cet hiver sur les routes ».

Quel est le risque encouru si mon véhicule n'est pas équipé ?

« Entre le 1^{er} novembre et le 31 mars 2022, les équipements spéciaux seront donc obligatoires, essentiellement dans les Monts du Lyonnais, du Forez, du Pilat et le Sud du département. En cas d'absence de l'un de ces équipements, vous risquez **une amende de 135 euros, voire l'immobilisation du véhicule** ».

**Sécurité routière, tous responsables !
Soyez prudents !**

INFOS COMMUNALES, ASSOCIATIVES & DIVERSES

Des tags sur notre village, c'est désolant...

La municipalité fait appel au civisme et « à la volonté du bien vivre ensemble qui passe également par un respect des biens publics. Qui paie ? C'est vous, c'est nous... A noter : Il faut du matériel spécifique pour nettoyer un graffiti, une sableuse qui retire la peinture. Le coût d'un tel nettoyage peut varier de quelques centaines d'euros à quelques milliers d'euros, tout dépend de la surface dégradée, de la peinture utilisée, de la technique pour la retirer.

C'est désolant de voir un village comme le nôtre être la cible de vandalisme et de dégradation gratuite.



Paroisse

« Nous cherchons une ou deux personnes pour un poste d'aumônier d'hôpital à mi-temps, ou à quart-temps. Un quart-temps à l'hôpital local de Saint-Galmier et un autre à l'hôpital local de Chazelles-sur-Lyon. (Visite des personnes âgées, suivi des bénévoles, organisation des messes, lien avec les prêtres pour les demandes de sacrement ...). La vaccination contre le covid est nécessaire. Si vous êtes intéressé ou si vous souhaitez avoir des renseignements sur ce poste, veuillez contacter Véronique FISSET, qui assurait ces 2 quart-temps jusqu'ici : veronique.fisset@sfr.fr - 06 80 98 35 21 ».

Le petit écho de la Com'

Lors du classement des archives de la commune en juin 2020 par des élus, il a été trouvé le document ci-dessous : « Traite pour la fourniture d'un Pont à bascule destiné au Pesage Public daté du 10 juin 1908 après délibération du Conseil Municipal du 6 juin ».

*L'appel est lancé pour trouver la photo de ce Pont à Bascule...
Merci de se faire connaître en mairie...*

